

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
de niveau 3

Jardinier Paysagiste



UFA – Unité de Formation par Apprentissage

• **RNCP 38386- NSF 214 –**
Formacode 21046

• **DUREE**

De 1 à 3 ans, en fonction de la formation initiale
Entre 11 et 13 semaines/an de cours

• **LIEUX**

Lycée agricole
avenue Edouard Herriot
à Saint-Rémy-de-Provence

• **DATE DE SESSION**

Septembre 2026
Possibilité d'entrées permanentes

• **CONDITIONS TARIFAIRES**

Frais connexes de 60 euros

• **ACCESSIBILITE**

Référent Handicap
Jean-Anthony MORENO
jean-anthony.moreno@educagri.fr

• **DELAIS D'ACCES A LA FORMATION**

Environ 15 jours
Soumis à la signature du contrat d'apprentissage avec l'employeur

• **CONTACT**

Secrétariat de l'UFA
04.90.92.74.98
ufa.st-remy@educagri.fr

• **TAUX DE SATISFACTION**

100 %

METIERS VISES

Agent d'entretien de parcs et jardins. Jardinier paysagiste en espaces verts.
Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels du paysage.

Et avec poursuite d'études : chef d'équipe, paysagiste, architecte.

Développer des compétences en travaux d'entretien : assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés, assurer l'entretien des matériels utilisés.

Développer des compétences en aménagement paysager : effectuer les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes, etc...).

CONTENU

UC d'enseignement général	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	UC d'enseignement technique et professionnel	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année
Expression et communication	4h	Techniques Professionnelles	4h
Anglais (initiation)	2h	Sciences et Vie de la Terre	4h
Education civique et sociale	4h	Insertion socio professionnelle	4h
EPS, hygiène et santé	4h	Machinisme	2h
Mathématiques	4h	Reconnaissance des végétaux	2h
		UCARE (Spécialisation)	1h
		Chantiers école et projets pédagogiques	Intégrés dans les enseignements
Total	18 h/semaine		17 h/semaine

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - ufa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj avril 2026

UFA – Unité de Formation par Apprentissage



• TAUX DE REUSSITE

83,5 %

• TAUX DE REUSSITE apprenti.e.s en situation de handicap

100 %

• TAUX D'INSERTION

85% à 90 %

• REFERENTE FORMATION

Christine BERNARD

christine.bernard01@educagri.fr

• POURSUITES D'ETUDES

Bac Professionnel « Aménagements Paysagers ».

Brevet Professionnel Agricole

« Ouvrier Spécialisé du Paysage ».

Brevet Professionnel

« Aménagements Paysagers ».

Certificat de Spécialisation « Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés ».

• TAUX DE POURSUITE

50 %

• CONDITIONS PARTICULIERES

L'apprenti.e a un statut de salarié.e et perçoit une rémunération

L'Apprentissage permet de préparer un diplôme.

En plus, il permet d'accéder plus rapidement à un emploi.

L'Apprentissage c'est

Une Formation = Un Métier

METHODES MOBILISEES

En présentiel avec un accompagnement personnalisé.

Emploi de la pédagogie de l'alternance.

Formation prenant appui sur des situations professionnelles significatives.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation.

Le diplôme est acquis si l'apprenti.e a réussi l'ensemble des évaluations.

PRE-REQUIS

Etre âgé.e de 16 à 29 ans révolus, ou avoir 15 ans et justifiant avoir accompli l'année de 3^{ème}.

Avoir un maître d'apprentissage.

Aimer le travail physique, le travail d'équipe.

Aimer travailler en extérieur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Entretien sur bulletins scolaires et motivation.

Avoir 16 ans ou 15 ans et être issu(e) d'une classe de 3^{ème}.

Contrat d'apprentissage de 2 ans signé avec un employeur.

Possibilité d'individualisation du parcours de formation (durée possible entre 6 mois et 3 ans).

REMUNERATION (à titre indicatif)

En fonction de la convention collective de l'entreprise

SMIC mensuel : 1823,03 € (1 ^{er} janvier 2026)		
Rémunération la 1 ^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 492,22 €	De 18 à 20 ans 50% du SMIC 911,52 €	21 ans à 25 ans 53% du SMIC 966,21 €
Rémunération la 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 710,98 €	De 18 à 20 ans 60% du SMIC 1093,82 €	21 ans à 25 ans 63% du SMIC 1148,51 €
Rémunération la 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 1002,67 €	De 18 à 20 ans 70% du SMIC 1276,12 €	21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1421,96 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1823,03 €		

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - ufa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj avril 2026